

« La Turquie n'est pas une vraie démocratie. »

(...) mouvement constitutionnel turc (...) fruit d'une longue histoire (...) quête laborieuse, mais jamais démentie, de la démocratie.

J. Marcou, in S. Vaner (dir), *La Turquie*, 2005

(...) démocratie d'apparence (...) la Turquie n'a jamais été (...) réellement démocratique.

A. Del Valle, *La Turquie dans l'Europe*, 2004

La Turquie est une démocratie, mais qui a des progrès à accomplir pour se conformer aux normes européennes. En amont de la démocratie turque se trouve un long mouvement constitutionnel et parlementaire. En décembre 1876, l'Empire ottoman devint une monarchie constitutionnelle, sous la pression des Jeunes-Ottomans, élites modernisatrices de l'époque, sous l'égide du sultan Abdülhamit II, qui venait de monter sur le trône. Une Constitution fut proclamée par le sultan, et une Chambre des députés élue au suffrage censitaire, en 1877. Inspirée par celle du royaume de Belgique, cette loi fondamentale était assez libérale, la souveraineté appartenant au sultan. Prenant leur fonction au sérieux, les députés commencèrent à critiquer le pouvoir impérial, provoquant le mécontentement du sultan. Celui-ci prit prétexte de la guerre qui éclata avec la Russie pour suspendre la Constitution et abolir le Parlement, en février 1878. Elle a été rétablie par la révolution de 1908, dans une version révisée, où figurait, pour la

première fois, la notion de souveraineté du peuple. De 1908 à 1913, cette seconde monarchie constitutionnelle fut une véritable expérience parlementaire. Une troisième période constitutionnelle et parlementaire s'engagea avec la République. En 1924, l'Assemblée nationale adopta une Constitution affirmant que « La souveraineté appartient, sans réserve ni condition, à la nation ». Elle établissait un régime d'assemblée, rappelant le régime conventionnel français de 1793-1794. Mais ce mode de gouvernement fut placé sous la férule d'un parti unique, le Parti républicain du peuple, jusqu'en 1950. Deux tentatives contrôlées de créer un parti d'opposition, en 1925 et 1930, furent vite avortées. Le passage au multipartisme, en 1946, marqua le début de la transition démocratique. Après avoir perdu les premières élections pluralistes en 1946, l'opposition gagna celles de 1950, et le pouvoir changea de main de manière démocratique. Le parcours démocratique qui suivit allait se révéler difficile et parfois chaotique.

Le régime politique turc possède plusieurs attributs d'une démocratie : la routinisation des alternances au pouvoir à travers des élections libres, des partis politiques dotés d'intérêts et d'idéologies divers, des médias pluralistes, une société civile organisée, de même que des processus de sécularisation et d'individualisation qui progressent. Une des réussites de la démocratie turque a été la marginalisation de l'islam politique et de l'idéologie islamiste, qui visaient à imposer un régime s'inspirant de la loi coranique. Le Parti de la justice et du développement (AKP), né d'une dissidence au sein de l'islamisme, au pouvoir depuis 2002, occupe aujourd'hui le centre droit. Il se proclame démocrate-conservateur et pro-européen, et récuse le qualificatif de formation islamiste modé-

rée, dont sont friands les médias occidentaux, de même que ses opposants en Turquie.

Toutefois, cette démocratie a aussi de sérieuses lacunes. La séparation des pouvoirs n'est pas assurée, surtout en ce qui concerne la justice, dont l'indépendance reste limitée. Elle est unijambiste, en l'absence d'une formation social-démocrate susceptible d'exercer le pouvoir, en alternance avec le centre droit conservateur. En effet, la gauche politique et syndicale a été durablement détruite par la terrible répression qu'elle a subie sous la dictature militaire de 1980-1983. Il est vrai que la gauche turque, politique et syndicale, constamment brimée depuis la période parlementaire initiale, sous les Jeunes-Turcs, a toujours été faible. Le Parti communiste turc demeura dans la clandestinité jusqu'à la disparition de l'URSS, en 1991, et ce n'est que dans les années soixante qu'une formation marxiste, le Parti ouvrier de Turquie, a pu avoir des députés au Parlement, avant de disparaître avec l'ensemble de la gauche turque, en 1980, pendant la dictature militaire. En l'absence d'un syndicalisme suffisamment organisé, le courant social-démocrate eut, de tout temps, du mal à se structurer et surmonter sa fragmentation. Le pouvoir fut toujours entre les mains de la droite, à l'exception de quelques années dans la décennie soixante-dix, où le Parti républicain du peuple, qui dirigeait un gouvernement de coalition, avait brièvement adopté une rhétorique social-démocrate.

Il y a une raison historique à ces enracinement et domination droitiers : à l'instar de la droite française, avec ses courants bonapartiste et orléaniste, la droite turque a tiré profit de la pérennité de deux courants nés sous l'Empire ottoman, durant le régime des Jeunes-Turcs, dans les années 1908-1913, et qui

continuèrent sous la République. Le premier, centralisateur et proche de l'État, fut incarné d'abord par le comité Union et Progrès et ensuite, sous la République, par le Parti républicain du peuple. Le second courant, libéral, représenté sous les Jeunes-Turcs par le parti Liberté et Entente, fondé par un membre de la famille impériale, le prince Sabahattin, continua au sein de la République, à travers le Parti démocrate (années cinquante), de la Justice (soixante/soixante-dix), de la Juste Voie et de la Mère Patrie (depuis 1983), et de la Justice et du Développement (depuis 2001), ce dernier étant désormais la principale formation de centre droit. Deux autres problèmes concernent les partis politiques : leur clientélisme et leur fonctionnement interne, non-démocratique. Une barrière de 10 % des suffrages exprimés, unique au monde, empêche la représentation de plusieurs courants politiques à l'Assemblée nationale. La Constitution de 1982, reflet d'une conception autoritaire, a été un obstacle à la démocratisation. Les droits de l'homme et ceux des minorités, de même que les libertés fondamentales sont trop souvent bafoués. L'État de droit est rongé de l'intérieur par « l'État profond », à savoir des réseaux formés par certains appareils de l'armée, des forces de sécurité et des partis d'extrême droite ultranationalistes, qui tentent de faire obstacle à la démocratisation, qu'ils considèrent, non sans raisons, dangereuse pour leurs intérêts.

La contrainte la plus grave qui pèse sur la démocratie turque est la tutelle qu'exerce l'armée sur elle, en privilégiant un État sécuritaire, au détriment de l'État de droit et de la légitimité démocratique. Cette idéologie sécuritaire renforce l'autoritarisme, le nationalisme et le militarisme. Elle est servie par des

réseaux composés d'éléments appartenant à des appareils judiciaires et paramilitaires, à des services de renseignements, dont celui de la gendarmerie, à la police et des partis politiques d'extrême-droite et leurs organisations de jeunesse, dont la plus connue est celle des « Loups gris ». À ces réseaux plus ou moins occultes et soutenus par certains appareils de l'État officiel, les médias ont donné le nom d'« État profond ». C'est l'outil opérationnel pour affaiblir le système démocratique, à travers une véritable stratégie de tension et un climat de crise permanente, entretenus par des assassinats et des attentats. Quelques-uns de ces crimes ont choqué l'opinion publique : en 2005, deux sous-officiers de la gendarmerie ont commis un attentat à la bombe, dans la ville à majorité kurde de Sirnak, dans le Sud-Est ; en 2006, un avocat a attaqué le Conseil d'État et tué un magistrat, en criant des slogans islamistes. Or, il s'est avéré qu'il faisait partie d'une association d'officiers ultranationalistes en retraite ; toujours en 2006, à Trabzon, port de la mer Noire, un jeune homme de 17 ans a assassiné le prêtre italien d'une église de la ville ; en janvier 2007, le journaliste turco-arménien Hrant Dink, une figure respectée par tous les démocrates de Turquie, a été assassiné à Istanbul, également par un jeune homme de 17 ans. On a appris que le réseau ayant armé et guidé ce dernier était le même que celui qui avait armé l'assassin du prêtre italien, choisissant chaque fois un mineur, dont la peine serait réduite ; toujours en 2007, à Kahramanmaras, ville du Sud-Est, trois missionnaires protestants – un Allemand et deux Turcs – furent égorgés par un groupe de jeunes. Dans tous ces actes criminels, à l'évidence organisés par des réseaux occultes, les exécutants furent arrêtés et condamnés, tandis que les instigateurs et donneurs d'ordre furent

protégés et épargnés, grâce aux liens que l'État profond entretient avec l'État « visible ». L'éradication de cet État profond, de caractère fasciste et, en amont, la tutelle de l'armée sur la politique sont indispensables pour la consolidation de la démocratie. À cet égard, le démantèlement et l'arrestation des meneurs (dont un général à la retraite), début février 2008, du réseau « Ergenekon » (lieu imaginaire d'Asie centrale où aurait émergé la « race turque » selon un mythe cher aux ultranationalistes), a créé l'espoir que le gouvernement allait enfin agir dans ce domaine.

L'armée a interrompu le processus démocratique plusieurs fois, par des coups d'État, en 1960, 1971 et 1980, et par un ultimatum en 1997, obligeant le gouvernement à démissionner. Début 2007, la presse a révélé, documents à l'appui, que des officiers supérieurs avaient préparé un coup d'État, en 2003-2004, qui n'a pas abouti. Elle est de nouveau intervenue en avril 2007 par un ultimatum, interrompant provisoirement l'élection du président de la République. Mais, signe que sa tutelle commence à perdre de son effet, le gouvernement a fait front, convoqué des élections anticipées, les a gagnées, et le candidat de l'AKP, Abdullah Gül, qu'elle avait voulu écarter, a été élu au lendemain des élections législatives de juillet 2007, gagnées par l'AKP. Cependant, l'affaiblissement de la tutelle ne signifie pas sa disparition définitive. On en est encore loin.

Les importantes réformes démocratiques effectuées entre 2000 et 2004, pour se rapprocher de l'Europe, ont fait progresser la démocratie turque, en élargissant les droits de l'homme et des minorités, abolissant la peine de mort et rétrécissant quelque peu, mais sans les supprimer complètement, les voies

d'intervention légale de l'armée (le Conseil national de sécurité, qui n'est plus qu'un organe consultatif) dans la vie démocratique. Les résultats des élections législatives de juillet 2007 ont consolidé la légitimité de l'AKP au pouvoir. Ce parti est très conservateur sur les questions de société et néolibéral sur le plan économique. Cela indispose de nombreux démocrates. Cependant, parmi les grandes formations politiques actuelles, comme le Parti républicain du peuple, ou celui de la Juste Voie et de la Mère Patrie, et d'action nationaliste, l'AKP est le moins nationaliste, le plus déterminé à faire des réformes démocratiques et à continuer le processus d'adhésion à l'Union européenne. Après les dernières élections, ce gouvernement a confirmé ses projets de réformes démocratiques, et s'est engagé dans la préparation d'une nouvelle Constitution démocratique. Cependant, l'absence d'une opposition sociale-démocrate à l'Assemblée nationale n'est pas de bon augure à cet égard. En outre, il ne sera pas facile de briser l'opposition à la démocratisation des réseaux de l'État profond, dont il a été question plus haut.

Le processus de démocratisation turc ressemble à une course d'endurance, dont la ligne d'arrivée ne serait pas déterminée, et le parcours comprendrait des montées, des descentes, des retours en arrière et même des arrêts imposés (les coups d'État militaires). La transition à la démocratie, précédée d'une longue période proto-démocratique engagée en 1876, a débuté avec le passage au multipartisme en 1946. Soixante ans plus tard, malgré un chemin non négligeable parcouru, ce pays ne jouit toujours pas d'un régime démocratique comparable à ceux de l'Europe occidentale, où la démocratie n'est pas seulement des élections libres mais aussi l'État de droit, le respect

des droits et libertés individuels, de même que la prise en compte par le pouvoir des délibérations et des avis des citoyens. La Turquie n'en est pas encore tout à fait à ce stade, mais il est probable qu'elle y arrive, d'autant plus que la sortie de la grave crise constitutionnelle qui a opposé l'armée au gouvernement de M. Erdogan s'est faite par le haut, dans le cadre de la démocratie, qui a montré à cette occasion qu'elle avait gagné en maturité.

Quant à la durée de cette démocratisation – plus de six décennies – on pourrait la trouver trop longue et susceptible de faire douter de la capacité de la Turquie de devenir un jour une véritable démocratie. Pourtant, la démocratie ne saurait être décrétée du jour au lendemain, ou être imposée de l'extérieur, par des pressions diplomatiques et encore moins à coups de bombes, comme les Irakiens le constatent quotidiennement depuis 2003. Elle est affaire de longue durée et celle de la démocratisation turque n'a rien d'exceptionnel, lorsqu'on la rapproche de processus similaires qui se sont déroulés dans certains pays de l'Europe occidentale. Ainsi, en Allemagne, le multipartisme fut introduit dans les années 1870, et ce n'est que huit décennies plus tard, dans les années qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, qu'une démocratie stable y fut établie et n'a pu s'épanouir qu'à partir des années soixante-dix. Quant à la France, il lui a fallu également attendre quatre-vingt ans, entre la Révolution française et l'instauration de la troisième République, en 1871, pour se doter d'un régime démocratique, qui a encore mis du temps pour arriver à maturité.